



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 janvier 2018

Le vingt-six janvier deux mille dix-huit, à quatorze heures, le conseil d'administration de l'Agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique s'est tenu au Conseil régional du Centre-Val de Loire, sur convocation de Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT, présidente de l'agence, en date du vingt-deux décembre deux mille dix-sept.

PRESENTS :

Le Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Madame Nadine BOISGERAULT ; Madame Estelle COCHARD ; Madame Christine FAUQUET ; Madame Véronique PEAN ; Madame Agnès SINSOULIER-BIGOT

L'Etat :

Madame Sylvie LE CLECH ; Monsieur Luc NOBLET ; Madame Anne-Marie PESLHERBES-LIGNEAU, représentant Madame le Recteur d'Académie ; Madame Michèle PREVOST

Les personnalités qualifiées :

Monsieur Claude CADET ; Monsieur Xavier COUTAU ; Monsieur Johann DEMOUSTIER ; Monsieur Olivier L'HOSTIS ; Madame Catherine MARTIN-ZAY

Les représentants du personnel :

Madame Marie-Laure BOUKREDINE ; Madame Julie GERMAIN

ONT DONNE LEUR POUVOIR :

Monsieur Gérard BERT ; Madame Anne BESNIER ; Madame Michèle BONTHOUX ; Madame Emmanuelle DUNAND ; Josette PHILIPPE ; Madame Alix TERY-VERBE

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Monsieur Philippe GERMAIN, directeur général de Ciclic ; Madame Marie LAURENT, responsable administrative et financière de Ciclic ; Madame Annaïck LE RU, directrice générale adjointe de Ciclic ; Monsieur Emmanuel PORCHER, directeur général délégué Education, culture et sport du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

- Présents : 16

- Votants : 21 (dont six pouvoirs)

REGLEMENTS 2018 DES DISPOSITIFS DU FONDS D'AIDE IMAGE

Délibération 04-2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L 1431-1 et suivants ainsi que R.1431-1 et suivants ;

.../...

Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 17 août 2005 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire du 21 décembre 2011 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le cinéma et l'audiovisuel » ;

Vu l'arrêté du Préfet du Centre-Val de Loire du 18 novembre 2015 portant modification des statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Agence régionale du Centre pour le livre, l'image et la culture numérique » ;

Vu les statuts de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique.

Délibère

En 2017, l'agence a mis en œuvre la réforme de son fonds de soutien à la création dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, les nouveaux cadres d'intervention avaient alors été votés par la Région Centre Val de Loire. Ce fonds d'aide est financé par la Région Centre-Val de Loire et le CNC.

Certains des règlements votés en 2017 font l'objet d'une mise à jour annuelle. Au-delà de questions techniques, ces mises à jour ont permis de renommer certains règlements afin de les rendre plus explicites pour les professionnels.

Les règlements concernés sont les suivants :

SOUTIEN A L'EMERGENCE : NOUVELLES ECRITURES ET RENOUVELLEMENT DES TALENTS

- Soutien à la bourse 1^{ère} œuvre (ex-appel à projets à la production d'œuvres cinématographiques de courte durée)
- Soutien au co-développement international d'œuvres cinématographiques de longue durée (ex-soutien à l'élaboration / développement et pré-production)
- Soutien à l'élaboration / écriture, réécriture et développement d'œuvres cinématographiques de longue durée

.../...

SOUTIEN A L'AUDIOVISUEL

- Soutien à l'écriture d'œuvres documentaires
- Soutien au développement d'œuvres documentaires
- Soutien à la production d'œuvres audiovisuelles documentaires
- Soutien à la production d'œuvres audiovisuelles de fiction et d'animation

SOUTIEN A LA FILIERE REGIONALE

- Soutien au programme d'entreprise

Décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'adopter ces règlements ;
- d'autoriser le directeur général à prendre toutes les mesures utiles à leur mise en œuvre.

Votants : 21

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

La Présidente de l'agence régionale du Centre-Val de Loire pour le livre, l'image et la culture numérique

Agnès SINSOULIER-BIGOT

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'ASB' with a horizontal line underneath.

